



Repond Brice

Quelle est la vision du Conseil d'Etat à long terme concernant la gestion des pandémies ?

Cosignataires : 1

Date de dépôt :

11.01.22

DSAS/DSJ

Dépôt

D'après Simon Sinek, les défis du monde qui nous entoure peuvent être appréhendés d'un point de vue fini ou infini.

Dans un scénario fini, nous définissons un cadre limité dans lequel les règles sont fixées et immuables. Il y a un début et une fin, un gagnant et un perdant.

Dans un scénario infini, le cadre est plus souple, les règles évoluent, il n'y a ni perdants ni gagnants, il n'y a jamais de fin.

La gestion de la crise de la Covid-19 peut être appréhendée selon ces deux scénarii :

- > le scénario fini consiste à penser que nous pourrions éradiquer le virus dans un laps de temps plus ou moins court ;
- > le scénario infini intègre une réflexion sur le long terme.

La nature humaine fait que nous sommes généralement formés à appréhender les défis à partir de la notion finie. Nous devons performer et satisfaire des objectifs à court terme. Toutefois, c'est bien en considérant les choses d'un point de vue infini que nous pourrions prospérer sur le long terme.

En l'état, depuis deux ans que dure la pandémie Covid-19, les autorités, qu'elles soient fédérales ou cantonales, imposent des mesures contraignantes telles que la mise en quarantaine, le port du masque obligatoire ou encore la fermeture périodique de certains milieux culturels ou sportifs. Elles injectent par ailleurs des milliards de francs dans certains secteurs de l'économie particulièrement touchés. Toutes ces mesures sont appliquées et acceptables dans un scénario fini.

Si l'on en croit les experts de l'OMS, il est impossible de déterminer si la Covid-19 disparaîtra un jour. S'ajoute à ce constat la crise climatique qui donne à penser que virus et bactéries émergeront dans les prochaines décennies. Aujourd'hui, le scénario infini justifie un positionnement déterminé des autorités.

Le Conseil d'Etat l'aura compris, les questions que je lui adresse visent à comprendre sa vision de la gestion de la situation à long terme et bien sûr dans le cas où des crises comparables surviendraient.

1. Qu'on soit favorables ou non à la vaccination, les chiffres sont éloquentes, cette mesure permet de réduire le risque d'être hospitalisés d'un facteur d'au moins 10, indépendamment de la tranche d'âge. De plus, le nombre de patients hospitalisés évolue de manière exponentielle selon l'âge. Si donc le système hospitalier connaît une surcharge, elle provient essentiellement des personnes non vaccinées d'un certain âge. Dès lors, le Conseil d'Etat a-t-il établi des projections

hypothétiques de ce que représenterait la charge des hôpitaux en tenant compte des différents scénarii de vaccination de la population ? Si oui, peut-il communiquer le résultat de son analyse ? Si non, peut-il prévoir rapidement de faire une telle analyse ?

2. Dans la mesure où la vaccination n'est pas obligatoire, le Conseil d'Etat prévoit-il de débattre sur la question des priorités à prévoir dans la prise en charge des malades en cas de surcharge des hôpitaux ? De manière plus générale, le Conseil d'Etat prévoit-il un tel débat afin de prévenir d'autres crises ?
 3. Tenant compte des nombreuses incertitudes et de la probabilité importante que la question des pandémies reste actuelle dans les décennies à venir, quelles sont les mesures que le Conseil d'Etat considère comme durables ? Quelles sont celles qui ne sont que temporaires ? Pour ce qui concerne les mesures temporaires, quels sont les critères qui permettront au Conseil d'Etat d'y mettre fin ou de se positionner dans ce sens s'il est consulté par la Confédération ?
 4. Le Conseil d'Etat a-t-il fait estimer l'impact quantitatif de chaque mesure prise pour diminuer la surcharge des hôpitaux ? L'impact est-il significatif ? Si oui, peut-il informer des résultats ? Si non, pourquoi n'y a-t-il pas d'analyses engagées ?
 5. Sachant que d'autres crises sanitaires pourraient bien survenir dans le futur, le Conseil d'Etat est-il en mesure d'estimer les coûts qu'occasionnerait un renforcement adéquat de son système hospitalier dont les capacités d'accueil ont été fragilisées durant la présente pandémie ? Prévoit-il une réflexion autour du développement d'un centre spécialisé dans la gestion de crises sanitaires par exemple ?
 6. Connaître le profil type des patients admis en soins intensifs semble capital afin de cibler et prioriser les mesures à prendre. Le Conseil d'Etat n'a pas fourni à ce jour des données permettant l'élaboration de tels profils selon l'âge, le statut vaccinal, la présence de maladies préexistantes, etc. Comment envisage-t-il de rendre accessible ces données en vue de leur exploitation ?
-